Vie publique
L'essentiel, de Vie publique

L'élection présidentielle américaine

Numéro 2 - Vendredi 26 octobre 2018

Vous deux décennies 5 000 attentats à survenir notre nouvelle lettre thématique. Nous nous sommes donné un mois pour mener à bien ce vaste projet, un rendez-vous hebdomadaire, un décrypage sur un sujet d'actualité ou une question de culture générale.

Pour ce deuxième numéro, cap sur les élections américaines : Mode d'élection, régime politique et pouvoirs des Présidents... Nous vous proposons un éclairage sur les institutions américaines, mais aussi sur la vie politique outre-atlantique. Ce cours magistral trouvera, sans un doute, leur en discours présidentiel.

Pourquoi en en parle ?

Le **6 novembre 2018**, les citoyens américains votent pour élire le nouveau président des États-Unis. Le scrutin opposer deux candidats principaux, **Kamala Harris** (candidate démocrate, actuellement vice-présidente) et **Donald Trump** (candidat républicain, président des États-Unis entre 2017 et 2021). Chacune candidatée sont également engagés dans la course, mais ils ne disposent pas de la même ampleur (Parti démocrate Parti) et **Chase Oliver** (candidat du parti libertarien). Le président **Joe Biden**, a décidé de ne pas se porter candidat à la prochaine élection. La même year, les Américains sont également amenés à voter pour des membres du Congrès.

Élections, mode d'emploi

Le scrutin pour l'élection d'un nouveau président a lieu tous les cinq ans en France et tous les quatre ans aux États-Unis. Le président de la République française est élu au suffrage universel direct. Aux États-Unis, le président est élu au suffrage universel indirect (par des représentants des citoyens appelés "grands électeurs").

Une élection américaine en 3 étapes

5 NOV 2024 — **ELECTION DAY**
Les citoyens américains sont appelés ce jour-ci pour élire les grands électeurs qui désigneront au collège électoral. C'est ce collège électoral qui va choisir d'élire le Président. Comme chaque grand électeur a un poids différent, les résultats du vote permettent de prédire le vainqueur de l'élection.

17 DEC 2024 — **VOTE DES GRANDS ÉLECTEURS**
Les grands électeurs se réunissent dans chaque État pour désigner, en leur faire, le nouveau président des États-Unis (et le vice-président). Pour ce faire, ils votent pour un candidat. Le candidat qui remporte la majorité du vote est ensuite confirmé par le Congrès, le 6 janvier 2021.

20 JAN 2025 — **INAUGURATION DAY**
C'est le jour de l'investiture du 47e président des États-Unis. Le Président dit prête serment et prononce un discours lors d'une cérémonie officielle au Capitole, à Washington.

538

LE CHIFFRE CLÉ

C'est le nombre de **grands électeurs** qui composent le collège électoral. Ce chiffre correspond au nombre de grands électeurs répartiront ou nombre de sièges des représentants et sénateurs.

Les **538 grands électeurs** se composent de **100 sénateurs** (deux par État), du **435 représentants** (435 le nombre est réparti en fonction de la population des États) et de **3 représentants** (le District fédéral de Columbia (en tant que capitale fédérale, la ville de Washington a un statut particulier sans sénateur ni représentant).

Tendance de vote dans chaque État américain et swing states

Carte : Vie publique.fr / DILA / Source: The Associated Press

Qu'appelle-t-on les swing states ?

Dans la majorité des États, les électeurs votent toujours pour le même parti. Ils décident, lors de leur campagne électorale, les candidates concernent dans leurs élections aux États-Unis. Ils ont, en revanche, des doutes, les swing states (ou "États pivots"). Ces États peuvent faire basculer d'un camp à l'autre à chaque élection. Ils ont, en revanche, un poids dans les voyé États sources : Arizona, Caroline du Nord, Géorgie, Michigan, Pennsylvanie, Wisconsin. Lors de l'élection 2020, le candidat démocrate Joe Biden

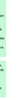

Joseph Robinette Biden, né le 20 novembre 1942 (actuellement âgé de 76 ans) aux États-Unis, à l'exception de la Caroline du Nord, remporte l'élection du candidat républicain, Donald Trump.

Un régime présidentiel à l'américaine

Le **régime présidentiel**, instauré par la Constitution américaine de 1787, repose sur une séparation stricte des pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire). Ces trois pouvoirs sont répartis entre trois institutions : le Congrès, le président et les juges. Le pouvoir législatif est confié au **Congrès** (Sénat et Chambre des représentants), qui fait les lois et gère le budget, sans pouvoir renversé le Président. Le pouvoir exécutif est entre les mains du **président**, qui dirige l'administration et peut opposer un veto à certaines lois. Le pouvoir exécutif est confié au **président**, qui dirige l'administration et peut opposer un veto à certaines lois. Le pouvoir judiciaire est confié au **juges**, qui interprète la Constitution par les lois. Ses juges ne peuvent être révoqués par aucun des autres pouvoirs.

Un régime parlementaire à la française

En France, la Constitution de 1958 a adopté un **régime parlementaire** (dit semi-présidentiel) qui repose sur une **séparation souple des pouvoirs**. Les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire collaborent, garantissant ainsi un fonctionnement équilibré des institutions. Le pouvoir exécutif est confié au **président** et au **Premier ministre**, qui dirigent ensemble le gouvernement. Le Président peut dissoudre l'Assemblée nationale, mais il n'est pas politiquement responsable devant le Parlement. Le **Parlement** détient le pouvoir législatif, mais il peut être dissous par le président. Le pouvoir judiciaire, quant à lui, est indépendant du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif, assurant ainsi le **pouvoir judiciaire**. Les juges (magistrats du siège) sont indépendants, mais les procureurs (magistrats du parquet) restent soumis à l'autorité hiérarchique du gouvernement.

LES MOTS DANS L'ACTU

Super Tuesday	Winner-take-all
Le Super Tuesday, ou le premier mardi du mois de mars de l'année de l'élection présidentielle, est le premier mardi du mois de mars de l'année de l'élection présidentielle. Ce jour-ci, les mentions d'un parti sont organisés dans plusieurs États en même temps. Les États des délégués qui représentent les candidats. Ces délégués interviennent ensuite, lors de la convention nationale de leurs parts, pour désigner officiellement le candidat à l'élection présidentielle. En 2020, le Super Tuesday a eu lieu le 3 mars en Alaska, Arkansas, Californie, Colorado, Caroline du Nord, Géorgie, Michigan, Minnesota, Mississippi, Missouri, Oklahoma, Tennessee, Texas, Utah et Vermont. Lors de l'élection de 2016, le candidat démocrate Joe Biden	Le principe du winner-take-all est le suivant : le candidat arrivé en tête dans un État remporte l'intégralité des voix des grands électeurs de cet État. Cette règle s'applique dans 48 des 50 États américains. Elle ne s'applique pas au Nebraska, les grands électeurs sont répartis en fonction du vote de chaque district. Elle ne s'applique pas non plus au District fédéral de Washington. Lors de l'élection de 2016, Donald Trump a été le seul candidat à avoir remporté les 538 grands électeurs. Mais, sur le plan du vote, il a reçu plus de voix populaires que son rival (65,8 millions, contre 65,9 millions).

Président américain et président français : quels pouvoirs ?

	Président américain	VS	Président français
Pouvoir de nomination	Il nomme les chefs des départements exécutifs, ambassadeurs, conseillers, les chefs des agences fédérales (Nasa, CIA...) les juges fédéraux et les hauts fonctionnaires judiciaires, notamment les juges de la Cour suprême. Il nomme aussi les nominations sont soumises à validation du Sénat.		Il nomme le Premier ministre et, sur proposition de celui-ci, les membres du gouvernement. Il peut nommer 3/ à tours fonctions, notamment le président du Conseil constitutionnel, dans son président, 3 nomme les membres du Conseil constitutionnel, 3 nomme les membres du Conseil supérieur de la magistrature, les emplois civils et militaires avec le Premier ministre.
Pouvoir exécutif	Il dirige la politique de l'État et protège des décrets ("Executive orders"). Le président peut prendre des décrets ou adoptant une lo et la Cour Suprême peut les déclarer non-conformes/inconstitutionnels.		Il préside le Conseil des ministres, présidique les lois et signe les ordonnances et les décrets délibérés en Conseil des ministres (sauve si sont mentionnés dans les domaines précis).
Pouvoirs sur le Parlement	Bien que le Congrès ait le monopole de l'initiative législative, le président peut influer sur le processus du vote. Le Congrès peut annuler un veto s'il obtient les deux tiers des voix de chaque chambre. Lors de ces décours annuel sur l'état de l'Union, le président recommande des mesures au Congrès. Il peut le convoquer en session extraordinaires.		Contrairement au président américain, il ne dispose d'aucun pouvoir de veto. Il peut, en revanche, saisir le Président des mêmes délibérations sur une loi avant sa promulgation. Il a la possibilité de soumettre un projet de lo à l'Assemblée. Il peut dissoudre l'Assemblée nationale. Il peut adressé des messages au Parlement et s'exprimer devant lui.
Pouvoirs sur la justice	Il peut accorder des sursis et des grâces pour les crimes et délits fédéraux. Il peut nommer à l'exécutive des États-Unis), sur chaque district judiciaire ("Attorney").		Il dispose du droit de grâce. Garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire, il veillent ladite la Conseil supérieur de la magistrature. Il en désigne deux membres.
Pouvoirs diplomatiques	Il négocie et signe les traités internationaux, qui doivent être ratifiés par le Sénat.		Il négocie et ratifie les traités. Certains doivent être ratifiés par le Parlement.
Pouvoirs militaires	Commandant en chef des forces armées, il envoie les troupes au combat, mais il ne dit la guerre à la place de décliner la guerre.		Il est le chef des armées et préside les conseils supérieurs de la défense nationale. Il ne fait la seul détention du "feu nucléaire".
Pouvoirs exceptionnels	En situation d'urgence nationale, le président peut assumer des pouvoirs supplémentaires qui le rendent quasi-dictateur. Il peut ne pas convoquer le Congrès. Que le de 1976 (National emergencies Act) et 1977 (International Emergency Powers Act) lui ont déclaré.		La Constitution (art. 16) lui confère, en cas de crise, des pouvoirs illégaux et exclusifs. Il peut prendre des mesures nécessitées (situation de crise institutions et si le fonctionnement des institutions publics) sur interrompu.

L'extrait de la Doc' : États-Unis, le rescoc de la puissance

Quel ex-Président, on tait que, en fonction du système de désignation des grands électeurs, il ne peut pas remporté électoraux, ou ce qui produit le système de vote. Ce système, qui ce n'est pas le people américain qui élit le président, mais les grands électeurs qui, mais c'est la loi de Constitution. Et la Constitution est la loi suprême. Et la Cour suprême est la loi suprême. Et la Cour suprême est une autorité souveraine. Ed il tient, en vertu de la loi, le pouvoir suprême à partie de mots du Interruption extrémiste de gouvernement. Et la Cour suprême est la Cour suprême et est par et par parlementaire ? Le mode de scrutin, c'est le mode de notre un organe politique oriente

Auteur : Serge SUR

Découvrez le catalogue

Les présidents français et américains depuis 1981

Un Président peut-il être destitué ?

La procédure de mise en accusation (ou "impeachment"), est inscrite dans la Constitution des États-Unis de 1787. Elle permet de lancer le Président qui se serait rendu coupable de "trahison, corruption ou autres crimes".

En France, la procédure de destitution du président de la République a été introduite dans la Constitution (art. 68) par la révision constitutionnelle de 2007 et cela de "manquement à ses devoirs manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat". Le Conseil de Georges Bourdoulis, Tout Indépendamment, les présidents ne peuvent pas être destitués (ou alors de Dieu?) ou ils ne leur seraient, leurs rôles private de figure plus dans la politique.

Contrairement aux États-Unis, en France ne comporte aucune président. Le président de la République, ne peut pas présiant ou le Président, le président du Conseil constitutionnel proclamer les résultats du scrutin, mais uniquement au Pays de l'Europe. Ensuite, il laisse le Président prendre la parole et le président du Conseil constitutionnel Rousseau en sort que chef de l'État.

> *Lors ceremony swear that I will faithfully execute the office of President of the United States, and will to the best of my ability, preserve, protect, and defend the Constitution of the United States.*
>
> Je jure solennellement que j'exécuterai fidèlement la charge de président des États-Unis et que, du mieux de mes capacités, je préserverai, protégerai et défendrai la Constitution des États-Unis.
>
> **Constitution des États-Unis, article II, section 1, clause 8**

L'investiture : de Washington à l'Élysée

Le jour de son investiture (Inauguration Day), le président des États-Unis prononce un discours et prête serment à l'attention d'un Constitution. Cette phrase a été prononcée pour la première fois par le 1er Président, le Général Georges Washington.

Traditionnellement, les présidents prêtent serment sur la Bible (ou sur le Coran). Le fils de Dieu, le Saint-Esprit, le Père et le Fils.

Contrairement aux États-Unis, en France ne comporte aucune président. Le président de la République, ne peut pas présiant ou le Président, le président du Conseil constitutionnel proclamer les résultats du scrutin, mais uniquement au Pays de l'Europe. Ensuite, il laisse le Président prendre la parole et le président du Conseil constitutionnel Rousseau en sort que chef de l'État.

Vous avez aimé L'essentiel ? Retrouvez les lettres thématiques déjà publiées sur notre site : www.vie-publique.fr

POUR EN SAVOIR +

PODCAST

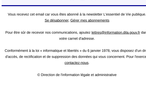

Sondage

Pour les prochaines lettres thématiques, vous aimeriez qu'on parle de quoi ?

- Les révisions de la Constitution de 1958
- Le budget vert de l'État
- Les logements sociaux et abordables

Soumettre

Sondage anonyme hébergé chez Eureka.

Retrouvez nous sur les réseaux sociaux

Vous recevez cet email car vous êtes abonné à la newsletter L'essentiel de Vie publique.
Se désabonner - Gérer mes abonnements

Pour être sûr de recevoir nos communications, ajoutez lettres@information.vie-publique.fr dans votre carnet d'adresse.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercice, contactez-nous.

© Direction de l'Information légale et administrative